

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Jean HUREL, Mme Mireille ROMAIN, Mme Pascale DEVALLEE, M. Franck MAZET, M. Jackie BLATEAU, M. Joël THOMAZO, Mme Claude FERRAND, Mme Marie-Claude BONZON, Mme Muriel DUFRESNE, M. Michel LEBREC, M. Eric CHENE, Mme Laure BOUTELOUP, Mme Ingrid PETRUS, M. Sébastien BONZON

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude CHESNEAU a donné pouvoir à M. Jackie BLATEAU
M. Claude ROUVRE a donné pouvoir à Mme Mireille ROMAIN
M. Philippe KNEUBUHLER a donné pouvoir à M. Jean HUREL
Mme Patricia HUBERT a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BONZON
M. Didier SORNAIS a donné pouvoir à Mme Pascale DEVALLEE
Mme Florence LEZEAU a donné pouvoir à Mme Claude FERRAND
M. Eric HALLAY a donné pouvoir à M. Sébastien BONZON

Etaient absents excusés :

Mme Blandine ROBICHON

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Ingrid PETRUS** a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

ସଂରକ୍ଷକ

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018 : aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté.

ସଂରକ୍ଷକ

RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES

- **URBANISME** : **Mr HUREL**, Rapporteur de la Commission, donne le compte-rendu de la commission d'urbanisme qui a eu lieu le 23 janvier 2019.
Prochaine réunion de la commission d'urbanisme : le 20 février 2019.
 - **BATIMENTS** : **Mr ROUVRE**, rapporteur de la Commission Bâtiments, évoque l'extension de la garderie scolaire portant sur 42 m².
Point sur les travaux de l'église.
Point sur la construction d'une sortie de secours dans une classe en Maternelle
- ✓ **Projets 2019 :**
- refaire entièrement les toilettes de la salle des Fêtes (revoir système d'écoulement, refaire sol, carrelage, remplacement de toutes les toilettes, lavabos, peinture.
Voir installation de sèche mains électriques dans la salle des fêtes.

- Réfection totale des toilettes publiques sous la halle (changement de toilette, carrelage, peinture, remplacement des portes.
- Il a été décidé de mettre en vente le bâtiment de la Poste ainsi que l'appartement au-dessus de l'épicerie.
- D'autres projets pour 2019 sont évoqués notamment la réfection de la salle Rabelais ainsi que la transformation du logement anciennement occupé par Mme Legrand en une salle communale.
- Il est évoqué également le changement de la porte de la Salle de Musique.

01 / 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2019 et AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL d'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat encourage l'investissement des communes par le biais de la Dotation Globale de l'Équipement des Territoires Ruraux.

A ce titre, suite aux inondations torrentielles qui se sont abattues le 11 juin 2018 entraînant de très gros dégâts dans la Rue Neuve, rue de la Tergaterie, Sentier de la Thierrière, il convient de demander une aide au titre de la DETR 2019 et une aide auprès du Conseil Départemental 37.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est un programme pluriannuel sur 4 ans et que d'autres demandes d'aides financières seront demandées tout au long de ce programme :

	Dépenses estimatives	Recettes estimatives
Travaux de terrassement et réfection : Sentier de la Thierrière confortement (estimation de l'Entreprise DANO)	36 040 € H.T.	⇒ DETR : 200 000 €
Travaux de voirie dans la Rue Neuve (estimation de l'entreprise COLAS)	577 534 € H.T.	⇒ DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local)200 000 €
Travaux de tranchées communes (FT, AEP, Eclairage public et BT) (estimation de l'entreprise COLAS)	418 140 € H.T.	⇒ Pays Loire Touraine Région : 320 000 € accordée
Travaux eaux pluviales – réseaux (estimation de l'entreprise COLAS)	560 604 € H.T.	⇒ Conseil Départemental : 100 000 € demande mais non accordée
Travaux de dissimulation des réseaux Rue Neuve (estimation par le SIEIL)	395 000 € H.T.	⇒ Auto financement communal par emprunt : 1 167 318 €
	1 987 318 € H.T.	1 987 318 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de réfection des rues ci-dessus désignées,
- **d'approuver** le plan financier prévisionnel estimatif,
- **de solliciter** une aide financière au titre de la DETR 2019 et auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au taux maximum,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents facilitant l'attribution de ces subventions.

02 / 2019 - HARMONISATION DES COMPETENCES FACULTATIVES « Système d'Information Géographique », « Développement touristique »

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées a décidé le 15 novembre 2018 de procéder aux dernières harmonisations des compétences facultatives des statuts issues de la fusion de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau et de la Communauté de Communes du Vouvrillon, à savoir :

- Système d'information géographique :
compétence partagée par les deux anciennes communautés de communes et qui est proposé de la conserver en l'état.
- Développement touristique (compétence facultative sur l'ancienne communauté de communes du Vouvrillon) :
Les éléments de cette compétence sont repris dans le cadre de la compétence obligatoire « Tourisme » ainsi que dans le cadre de la compétence VIC (voirie d'intérêt communautaire) et schéma directeur « voies et itinéraires cyclables » de la communauté de communes Touraine-Est Vallées. Il est donc proposé de l'ôter dans les statuts.

Au vu de ces éléments, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur cette harmonisation statutaire de la C.C.T.E.V.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir** en lieu et place des communes membres, l'exercice de la **compétence facultative « Système d'Information Géographique »**
- **DECIDE de ne pas maintenir** les éléments de la compétence facultative « **Développement touristique** » exercé uniquement sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Vouvrillon ; les éléments de cette compétence sont repris dans le cadre de la compétence obligatoire « Tourisme », de la compétence optionnelle « VIC (voirie d'intérêt communautaire) » et de la compétence facultative « Schéma directeur des voies et itinéraires cyclables ».
- **ADOpte** les modifications des dispositions de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

03 / 2019 - APPROBATION MODIFICATIONS STATUTAIRES – SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES ET ITINERAIRES CYCLABLES

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées a décidé par délibération du 15 novembre 2018 de doter le territoire d'un schéma directeur intercommunal des voies et itinéraires cyclables afin de permettre aux communes d'engager de manière coordonnée des projets de création ou d'aménagement de pistes cyclables en cohérence avec le maillage existant (Loire à Vélo, Cher à Vélo, Saint Jacques à Vélo, Voie Verte, pistes communales ...)

Ce schéma, mis en œuvre par la communauté de communes Touraine-Est Vallées dans le cadre d'une compétence facultative, viendra modifier ses statuts et notamment l'article 4 relatif à ses compétences.

De ce fait, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette modification des statuts de la C.C.T.E.V.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallée relative à la mise en œuvre d'un schéma directeur intercommunal des voies et itinéraires cyclables rédigé ainsi : *« étude et élaboration en concertation avec les communes d'un schéma directeur des voies et itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire Touraine-Est Vallées, en vue d'un maillage territorial en cohérence avec les infrastructures d'échelle communales, départementales et régionales, existantes ou en projet »*
- **délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

04 / 2019 - AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR la Société ORTEC Générale de Dépollution (OGD) suivant enquête publique sur la commune de VOUVRAY

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Vouvray fait l'objet d'une enquête publique du 4 février 2019 au 8 mars 2019 en vue de créer une plateforme de traitement biologique et de valorisation de terres polluées et transit, regroupement ou tri de déchets située Z.A. « L'Etang Vignon » à Vouvray dont la demande d'autorisation environnementale unique est présentée par la Société ORTEC Générale de Dépollution (OGD).

Le territoire de notre commune étant atteint par le rayon d'affichage de trois kilomètres de cette enquête, l'assemblée délibérante est appelée, conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, à donner son avis sur la demande d'autorisation de la société ORTEC dès l'ouverture de la dite enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet un avis défavorable** à la demande d'autorisation de la société ORTEC Générale de Dépollution (OGD) faisant l'objet d'une enquête publique sur la commune de Vouvray
- **délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

05 / 2019 - CHOIX du BUREAU d'ETUDES POUR TRAVAUX d'ASSAINISSEMENT EAUX USEES – Programme 2019 - APPROBATION CONVENTION D'INGENIERIE

Monsieur le Maire informe que des travaux d'assainissement eaux usées consistant en un déplacement de réseaux et extension dans le « Passage Quincampoix » et dans le hameau de « La Fontaine Breton » sont programmés en 2019.

Il propose de retenir le Bureau d'Etudes SAFEGE de Tours – situé 7 & 9 rue du Luxembourg.

L'offre de prix de la mission d'ingénierie est de 16 632,75 € H.T. soit 19 959,30 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir le Cabinet d'Etudes SAFEGE de Tours
- **approuve** le montant de la mission d'ingénierie s'élevant à 19 959,30 € T.T.C.
- **délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette prestation.

06 / 2019 - RETROCESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE DU CLOS PAR LES COPROPRIETAIRES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur le Maire explique que, lors d'une vente d'une maison située dans la rue du Clos, il a été constaté que la Rue du Clos n'appartenait pas à la commune mais était restée en copropriété.

Afin que les travaux de voirie et d'entretien soient pris en charge par la commune, celle-ci envisage d'acquérir la propriété de la voirie auprès de l'ensemble des colotis.

Afin d'éviter toute contestation juridique lors des transactions immobilières et après avoir eu l'accord de tous les colotis à savoir :

- M. et Mme LEROY Franck et MIGAUD Martine – 1 rue du Clos – en date du 3 juillet 2013 – parcelle AL 11
- Mme HADENGUE FOUCHER Valérie – 3 rue du Clos – en date du 30 mai 2013 – parcelle AL 12
- M. et Mme MAMOUX André – 5 rue du Clos – en date du 31 mai 2013 – parcelle AL 255 et 256
- Mme BOIS Danielle – 7 rue du Clos – en date du 29 mai 2013 – parcelle AL 282
- Mme DROUET Martine – 15 rue du Clos – en date du 29 mai 2013 - parcelle AL 279
- M. et Mme VAN DER SANDE Adrianus – 17 rue du Clos – en date du 26 juin 2013 - parcelle AL 337
- Mme GUILLO Josette – 19 rue du Clos – en date du 21 juin 2013 - parcelle AL 437
- M. BOUYER Hubert – 21 rue du Clos – en date du 5 juin 2013 – parcelle AL 276

- Mme ALVES Aurélie -- 23 rue du Clos – en date du 29 septembre 2017 - parcelle AL 275
- Mme GOURON Claude – 25 rue du Clos – en date du 30 mai 2013 – parcelle AL 274
- M. et Mme AUGER André – 27 rue du Clos – en date du 29 mai 2013 – parcelle AL 273
- Mme POINTEAU Léone – 29 rue du Clos – en date du 18 juin 2013 – parcelle AL 272
- M. et Mme DOMINGUES Orlando – 31 rue du Clos – en date du 11 mai 2017 – parcelle AL 239
- M. et Mme RENARD Jean-Luc – 2 rue du Clos – en date du 11 juin 2013 – parcelle AL 16 – 259 et 456
- M. ANDRIEUX François – 8 rue du Professeur Debré - en date du 14 juin 2013 – parcelle AL 457 et 459
- M. SORIN Jean-François et Mme CHAMPION Patricia – 4 rue du Clos en date du 21 janvier 2014 – parcelle AL 261
- M. LORIOUX Daniel – 6 rue du Clos – en date du 1^{er} juin 2013 – parcelle AL 262
- M. RACINET Claude – 8 rue du Clos – en date du 19 juin 2013 – parcelle AL 263, 264 et 265
- Mme BARIAUD Annie – 10 rue du Clos – en date du 12 juin 2013 – parcelle AL 266
- M. LEFEBVRE Vincent – 12 rue du Clos – en date du 31 mai 2013 – parcelle AL 267
- M. BOUTET Yannick – 14 rue du Clos – en date du 28 mai 2014. – parcelle AL 268
- Mme VILLEDIEU Martine – 16 rue du Clos – en date du 4 juin 2013 – parcelle AL 269
- Mme BAILLOUX Monique – 18 rue du Clos – en date du 29 mai 2013 – parcelle AL 270
- Mme LEROUGE Denise – 30 rue du Professeur Debré – en date du 17 septembre 2013 – parcelle AL 40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition des dixièmes de la voie devant chaque propriété de la rue du Clos afin que celle-ci soit complètement propriété de la Commune,
- **approuve** l'acquisition au prix de 1 € pour chacun des colotis,
- **désigne** Maître MOUNIER-VIVIER Martine, Notaire à Vernou-sur-Brenne, chargé d'établir l'acte authentique afin d'éviter toute contestation juridique ultérieurement,
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents facilitant l'acquisition de cette partie de voirie.

07 / 2019 - ACTE MODIFICATIF PORTANT SUR LE BAIL À CONSTRUCTION CONSENTI PAR LA COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE À VAL TOURAIN HABITAT 37

Monsieur le Maire confirme que, suite à une vente faite dans le secteur de la rue du Clos, il a été constaté que la rue du Clos n'appartenait pas à la commune mais était restée en copropriété par tous les propriétaires de la rue.

Monsieur le Maire précise que l'un des terrains appartenant à la Mairie de Vernou a été loué à VAL TOURAIN HABITAT, titulaire d'un bail à construction portant sur une parcelle cadastrée AL n° 390 et les 113/1000^{ème} de la voie cadastrée section AL n° 257.

La commune de Vernou-sur-Brenne reprenant ces 113/1000^{ème} de voirie, il convient de modifier l'emprise du bail à construction pour ne porter que sur la seule parcelle AL 390.

En conséquence, un acte notarié sera établi pour cette modification qui sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la modification de l'emprise du bail à construction qui portera uniquement sur la seule parcelle AL n° 390,
- **approuve** que l'acte modificatif soit établi par Maître MOUNIER-VIVIER Martine, Notaire à Vernou-sur-Brenne
- **accepte** de prendre en charge les frais notariés,
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif du bail à construire.

✍️

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Prochain conseil municipal : le 25 mars 2019 à 20 heures